

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SEYCHES

DEPARTEMENT  
DU  
LOT-ET-GARONNE  
\_\_\_\_\_  
COMMUNE DE SEYCHES

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Etaient présents : M. VIGO Emmanuel, M. BALSAC Olivier, Mme LE FORT Erika, M. ROYER Jean-Baptiste, Mme DELSOL Vanessa, M. FAURE Ludovic, Mme MAGES Séverine, M. DEON Fabien, M. COSTALONGA Hervé, Mme SANDRE Josiane Mme VARAGO Sandrine, Mme MARCON Aurélie, Mme ORTOLAN Marie-France, M. PHILIPPON Jérémy, M. GEERLINGS Augustinus

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15  
Présents 14  
Votants : 15

Etaient absents : Mme VARAGO Sandrine

Etaient excusés : Mme VARAGO Sandrine

Pouvoirs : Mme VARAGO Sandrine a donné pouvoir à Madame MARCON Aurélie

Secrétaire de séance : M.ROYER Jean-Baptiste

**DELIBERATION N°16 DU 29 AVRIL 2026  
AMENAGEMENT DE LA COUR EXTERIERE DU LOGEMANT ATTENANT A LA  
MAIRIE**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu' à la suite des travaux déjà réalisés à la maison attenante à la mairie, il est nécessaire d'aménager la cour extérieure.

Monsieur le Maire présente un devis de la société DAM Maçonnerie pour un montant total de 6 125.90€ TTC avec versement d'un acompte de 1837.77€.

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à 15 voix pour :

- D'accepter le devis de la société SARL Dam Maçonnerie pour un montant de 6 125.90€ TTC avec versement d'un acompte de 1837.77€.
- D'inscrire cette dépense en section d'investissement : Article 231 Opération 10
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

Seyches, le 04 mai 2026

Le Maire,  
Emmanuel VIGO

Le secrétaire de séance,  
M.ROYER Jean-Baptiste

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Sous-Préfecture de Marmande, et publication